

Tous  
engagés

## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

<sup>1</sup> Inclut les intérêts des parts permanentes uniquement pour les caisses dont la réserve de stabilisation est insuffisante. Taux d'intérêt des parts permanentes : 1,25 % pour l'année 2019.

<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>18,42 M\$</b>
Virements réglementaires et autres	(5,07) M\$
Intérêts sur les parts permanentes <sup>1</sup>	0 M\$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(0,01) M\$
Ristournes aux membres	(2,72) M\$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(0,20) M\$
Récupération d'impôts	0,72 M\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (ristournes aux membres)	2,0 M\$
Utilisation RRE (FADM)	0,20 M\$
Alimentation RRE	(3,27) M\$
Alimentation Réserve générale	(10,07) M\$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0 \$</b>

## PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

RISTOURNE  
AUX MEMBRES<sup>2</sup>

**2 715 192 \$**

FONDS D'AIDE  
AU DÉVELOPPEMENT  
DU MILIEU<sup>2</sup>

**200 000 \$**

<sup>2</sup> La ristourne aux membres après récupérations d'impôts ainsi que l'alimentation du FADM avant impôts sont prises à même la RRE.

<sup>3</sup> Montant établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

## ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES, DE L'ALIMENTATION DU FADM PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET DES TAUX DE RISTOURNES

		TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		
		PARTICULIERS	ENTREPRISES	
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	<b>319 806 \$</b>	0,64 \$	0,59 \$
	Épargne et placement	<b>372 239 \$</b>	0,64 \$	0,59 \$
	Fonds	<b>171 798 \$</b>	0,64 \$	0,59 \$
	Prêts et marges de crédit	<b>984 548 \$</b>	0,77 \$	0,59 \$
	Assurances <sup>3</sup>	<b>306 989 \$</b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ PRIME</b>	
RISTOURNE PRODUITS	Ristourne produits <sup>3</sup>	<b>559 812 \$</b>	<b>MONTANT DE 50 \$<sup>4</sup></b>	